



LUNERAY

## ***Au Conseil Municipal***

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

**Présents :** M. AUGER, M. DEMOULINS, M. LARCHEVEQUE, Mme NEVEU, M. CAPRON, M. LEFEBVRE, M. GUEVILLE, M. HOULLET, Mme LEBLED, Mme VAILLANT, M. CORRUBLE, Mme DUFOUR, M. LEMAITRE

**Absentes excusées avec pouvoir :** Mme SAISON (pouvoir à Mme NEVEU)  
Mme DIOLOGENT (pouvoir à M. CAPRON)  
Mme BEAUPERE (pouvoir à Mme LEBLED)

**Absentes excusées sans pouvoir :** Mme MALÉTRAS  
Mme ROQUIGNY  
Mme MORIN

Mme DUFOUR est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 30 juin 2022 : approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Communications du Maire :**

-des remerciements : des associations ACPG-CATM, ALGUES, AFM Téléthon, Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers, pour les subventions annuelles ;

-Label 1 étoile décerné au Club de Badminton de Luneray au titre de la saison 2022/2023, par la Fédération Française de Badminton ;

-des subventions :

.1 635 € du Département pour l'achat par la commune d'une lame de déneigement,

.401 855 € de l'Etat au titre de la DETR pour le projet de réaménagement du centre-bourg.

### **Liste des délibérations du conseil municipal :**

-Délibération n°1/6/2022 : adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2022. Coût : 160 €.

-Délibération n°2/6/2022 : subvention complémentaire de 7 099 € à l'US Luneray suite à la montée du club en Régionale 1.

-Délibération n°3/6/2022 : avis favorable au projet de parc éolien de 5 aérogénérateurs sur les communes de Saint-Pierre-le-Viger et La Gaillarde.

-Délibération n°4/6/2022 : signature de conventions avec des entreprises de la commune pour prévoir leur intervention dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

-Délibération n°5/6/2022 : tarif de 1 euro le mètre linéaire pour le stationnement des forains dans le cadre de la foire Saint-Rémi.

-Délibération n°6/6/2022 : achat de 200 tee-shirts « Octobre Rose » auprès de la société TEXTI SPORT pour un coût de 1 160 €. Mise en vente de ces tee-shirts lors des manifestations organisées par la commune en octobre.

-Délibération n°7/6/2022 : signature d'un avenant avec la société NewRest pour prévoir la fourniture de pique-niques lors des sorties du mercredi (3,06 € HT le pique-nique)

-Délibération n°8/6/2022 : approbation du Projet Educatif Territorial de la commune pour 2022-2025.

-Délibération n°9/6/2022 : création d'un emploi permanent d'agent administratif polyvalent CNI – Passeports à temps non complet (30/35è) au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

-Délibération n°10/6/2022 : acquisition d'une parcelle de 6 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique, dans la rue du Moulin à Vent afin d'agrandir la sortie du parking des tennis.

-Délibération n°11/6/2022 : cession d'une parcelle de 65 m<sup>2</sup> à 25 € le m<sup>2</sup> au magasin Coccinelle pour son projet d'agrandissement.

-Délibération n°12/6/2022 : accord pour le transfert de la compétence IRVE « Infrastructure de charge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables » au SDE76

-Délibération n°13/6/2022 : signature d'une convention avec la société BIRDZ pour la pose d'une passerelle sur l'ancienne caserne des pompiers, nécessaire au projet de télérelève des compteurs d'eau.

-Délibération n°14/6/2022 : liste des parcelles de la zone d'activités soumises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, au taux sectorisé de 3% pour la taxe d'aménagement.

-Délibération n°15/6/2022 : accord pour la vente du pôle de santé à la Communauté de Communes Terroir de Caux au prix de 150 000 € avec remboursement du prêt en cours et affectation des locaux en maison médicale sur une durée d'au moins 20 ans.

-Délibération n°16/6/2022 : suite au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes, accord pour le reversement de 50 % de l'excédent du service à Terroir de Caux, soit une somme d'environ 525 000 €.

### **Affaires diverses :**

.élections du nouveau conseil municipal d'enfants le 17 octobre.

.distribution des colis de Noël aux aînés le samedi 17 décembre suivant une nouvelle formule : retrait en mairie le 17 au matin avec un accueil café, distribution au domicile l'après-midi pour les personnes n'ayant pu venir le matin.

.vente de tee-shirts et pin's Octobre rose le 8 octobre sous la mairie lors de la Journée du Commerce de Proximité, et les 29 octobre (20h) et 30 octobre (9h30) lors des marches au départ de la salle de sports.

.Salon du Livre : dimanche 16 octobre toute la journée à la salle de sports.

.pour des raisons d'économie d'énergie, extinction des candélabres à 23h (au lieu de 23h30) et rallumage à 6h (au lieu de 4h30).

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h20.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente liste de délibérations est affichée sur le panneau extérieur de la mairie.

Luneray, le 4 octobre 2022

Le Maire,  
Guy AUGER